



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

- Séance du 31 mars 2025
- Date de convocation : 21 mars 2025
- Date d'affichage : 21 mars 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice : 12
- Présents : 7
- Votants : 8

Etaient présents : Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Pierre SOMMÉ, Jean-Luc HIBON, Michel COUVERT, Cécile GOMEZ, Sandra CLIQUOT et David AVRIL

A donné pouvoir : M. Antoine BOUNY à M. GOMEZ François

Était absent excusé : M. Christophe LIMA

Étaient absents non excusés : Mme Lucie LETUPE, M. Jacky FRERE, Mme Yolenne RICHEZ.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc HIBON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et ouvre la séance.

Monsieur le Maire indique qu'en raison de l'absence de validation du CFU par la trésorerie, ce point ainsi que l'affection du résultat sont ajournés.

Délibération n°01 :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2025 équilibré :

↳ Section d'Investissement

Dépenses 1 421 536, 33 €

Recettes 1 421 536, 33 €

↳ Section de Fonctionnement

Dépenses 1 320 509, 52 €

Recettes 1 320 509, 52 €

Le budget présenté fait l'objet d'un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOpte le Budget Primitif 2025,**
- **AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.**

Monsieur GOMEZ explique que l'on a essayé de diminuer le budget de fonctionnement pour dégager de l'argent en investissement.

Monsieur GOMEZ indique qu'il y a eu 4 visites pour le logement communal disponible.

Monsieur GOMEZ explique qu'il y a eu beaucoup de dossiers de demandes de subventions qui ont été déposés.

Délibération n° 2 :

VOTE DES TAXES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE les taux de fiscalité proposés comme suit pour 2025 :**

- ☞ Taxe foncière – bâti : 45,94 %
- ☞ Taxe foncière – non bâti : 66,86 %
- ☞ Taxe d'habitation : 16,72 %
- ☞ C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) : 6,20 %

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.**

Délibération n° 3 :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention 2025 aux associations listées ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT 2025 EN €
Association sportive Cannectancourt	300
Association Thies'dance	300
La bonne entente	300
Comité des fêtes	300
Les Amis Saint Albin	300
Libellule	300
Thies'band	300
Amicale des sapeurs-pompiers de Lassigny	200

Le montant de cette subvention sera prélevé sur le compte 65748 « subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé ».

Délibération n° 4 :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES D'UNE JEUNE DE THIESCOURT

Melle LASNIER Ambre domicilié sur la commune de Thiescourt, médaille de bronze championnat de France, souhaite intégrer le pôle espoir France.

Cette évolution entraîne des dépenses importantes lors des déplacements pour participer à des regroupements.

Afin de le soutenir, la commune de Thiescourt propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution de cette subvention pour l'année 2025 à Melle LASNIER Ambre.

Le conseil Municipal, par 4 abstentions et voix contres, REFUSE D'ATTRIBUER une subvention de 200 € à la famille de Melle LASNIER Ambre.

Monsieur GOMEZ regrette de ne pas avoir eu de retour par rapport aux anciennes subventions accordées.

Délibération n° 5 :

PROJET DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE POUR UNE AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

L'autoconsommation est le fait de consommer soi-même, sur un même site, sa propre production d'électricité.

L'autoconsommation peut également se faire à plusieurs. On parle alors d'autoconsommation collective. Celle-ci permet de partager une production d'électricité locale d'un ou plusieurs producteurs entre plusieurs consommateurs, constitués en personne morale et répartis sur une zone géographique limitée définie par un arrêté.

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la commune souhaite développer le recours à l'énergie photovoltaïque en tant qu'énergie renouvelable pour des raisons environnementales mais également pour assurer une partie de son indépendance énergétique.

Dans ce cadre, la commune décide donc de céder à La Personne Morale Organisatrice (PMO qui sera créée prochainement) la gestion de l'autoconsommation de l'électricité produite et sa répartition entre ses membres.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE ce projet et AUTORISE le maire à signer une convention avec la PMO que sera créée.

Monsieur GOMEZ explique que la commune va payer l'ombrière qui sera située sur le parking de la mairie. L'électricité sera cédée à une Personne Morale Organisatrice qui gèrera la répartition par habitant. Une convention sera établie entre la commune et la P.M.O.

Une réunion publique est programmée le samedi 26 avril prochain à 10h00 à la salle des Fêtes de Thiescourt.

Délibération n° 6 :

PROPOSITION DE PARTICIPATION AUX SORTIES « MER ET TRAIN VAPEUR » ET « MUSÉE GRÉVIN/BATEAU MOUCHE » ORGANISEES PAR LE CENTRE SOCIAL DE LASSIGNY

Le Centre Social et Culturel de Lassigny organise des sorties intergénérationnelles :

- le 5 juillet 2025, une sortie « mer et train vapeur » à Saint-Valery-Le Crotoy-Quend plage,
- le 8 juillet 2025, une visite du musée Grévin et bateau mouche à Paris.

La commune propose de participer à hauteur de 15 euros par personne pour une sortie au choix pour les habitants de Thiescourt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte de participer à hauteur de 15 euros par personne pour une sortie au choix et autorise Monsieur le Maire à engager tout démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

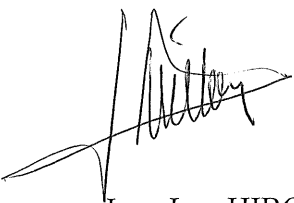
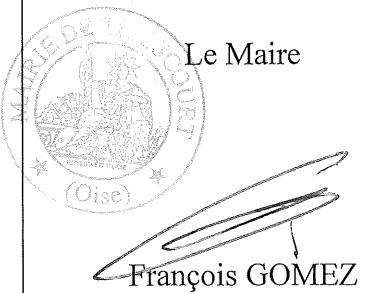
Monsieur GOMEZ propose une subvention de 15 euros par personne pour une sortie au choix.

Question diverses

Monsieur GOMEZ souhaite proposer au prochain conseil de prendre une délibération pour la prise en charge des frais liés au frelon « asiatique » (pattes jaunes) et mandater une société spécialisée pour les interventions chez les particuliers habitants Thiescourt.

Une communication sera diffusée dans le lettre mensuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2025 est levée à 20H45

<u>OBSERVATIONS</u>	<u>SIGNATURES</u>	
	Secrétaire de séance  Jean-Luc HIBON	Le Maire  François GOMEZ